

## **AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ACTION DU CAARUD OXYGENE POUR L'ANNEE 2022**

Entre

La Ville de Mons en Barœul,

27 avenue Robert Schuman, 59370 MONS EN BAROEUL,

Représentée par le Maire, Monsieur Rudy ELEGEEEST, agissant en exécution de la délibération n° 12/1, en date du 20 octobre 2022,

Et

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France

556 avenue Willy Brandt, 59777 EURALILLE,

Représentée par Madame Sylviane STRYNCKX, Directrice de la prévention promotion de la santé,

Et

Le CAARUD Oxygène

1 rue Charles Saint Venant, 59155 FACHES-THUMESNIL,

Représenté par son Président, Monsieur Didier DUFOUR,

Par délibération en date du 9 novembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Mons en Barœul a attribué une subvention d'un montant de 6 312 € en 2021 et 37 873 € en 2022, destinée à financer l'action du Centre d'Accueil d'Accompagnement et de Réduction des Risques (CAARUD) Oxygène sur le territoire de Mons en Barœul. Cette subvention a été accordée au CAARUD en sa qualité d'acteur local de réduction des risques, eu égard à la présence constatée d'usagers de drogues sur le secteur, liés aux phénomènes de trafic et de consommation au Fort de Mons.

La convention entre la Ville de Mons en Barœul et le CAARUD Oxygène a été signée le 9 mars 2022, pour les missions suivantes :

- travail de rue (maraudes de médiation sociale hebdomadaires) : médiation avec la population, distribution de matériel de réduction des risques auprès des usagers de drogues et prévention des récidives,
- accompagnement individualisé médico-socio-psy,
- mise en place d'intervisions une fois par mois avec les partenaires médico-socio-psy,

- proposer dans le local du CAARUD Oxygène à Faches-Thumesnil : accès à l'hygiène (douche, machine à laver...), collations et Tests Rapides d'Orientation Diagnostique (Hépatite C, VIH...),
- s'inscrire dans le partenariat local et participer aux instances de travail organisées par la Ville,
- participer à la formation, l'information et la sensibilisation des partenaires sur les missions du CAARUD, l'usage de drogues et la réduction des risques,
- création de flyers spécifiques sur la Ville de Mons en Barœul en lien avec les services municipaux,
- lieu de rendez-vous individuels sur la Ville à déterminer selon les besoins.

Au titre de ses missions, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France assure l'organisation, la régulation et l'efficience des soins et des prises en charge notamment dans le secteur médico-social spécialisé en addictologie. Elle délègue aux établissements médico-sociaux en addictologie les crédits de l'ONDAM MS nécessaires à la prise en charge et l'accompagnement des usagers.

C'est sur ces missions que l'ARS va prendre en charge une partie de l'intervention du CAARUD Oxygène, pour l'année 2022. Par conséquent, l'ARS propose de partager le financement des missions du CAARUD Oxygène, avec la Ville de Mons en Barœul pour l'année 2022.

Par délibération en date du 20 octobre 2022, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire de Mons en Barœul à signer un avenant à la convention signée le 9 mars 2022, afin d'intégrer l'ARS Hauts-de-France au pilotage ainsi qu'au financement de l'action du CAARUD Oxygène.

- l'ARS prendra en charge 30 398 €, au titre de la dotation globale de fonctionnement du CAARUD, correspondant à l'accompagnement individuel et collectif des usagers,
- la Ville de Mons en Barœul prendra en charge 7 475 €, au titre d'une subvention, correspondant à la coordination du dispositif à Mons en Barœul par le CAARUD avec l'animation des réseaux partenariaux (comité de suivi, intervision), la rédaction des écrits, les temps d'information et de formation sur 3 demi-journées.

-

#### **Article 1 : Objet de la convention :**

L'objet de la présente convention est d'élargir le pilotage et le financement de l'action du CAARUD Oxygène sur le territoire de Mons en Barœul à l'ARS Hauts-de-France, et de préciser les conditions de versement de la subvention 2022, d'un montant de 37 873 €, au CAARUD Oxygène.

## **Article 2 : Répartition et modalités de versement de la subvention :**

L'ARS Hauts-de-France prend en charge 30 398 €, correspondant à l'accompagnement individuel et collectif des usagers.

La Ville de Mons en Barœul prend à sa charge 7 475 €, correspondant à la coordination du dispositif à Mons en Barœul, l'animation des réseaux partenariaux (comité de suivi, intervision), rédaction des écrits, temps d'information et formation sur 3 demi-journées.

La Ville émettra un titre de recette auprès du CAARUD, pour le remboursement de la somme de 30 398 €, déjà versée par la Ville, et correspondant à la participation de l'ARS.

L'ARS devient copilote du projet et membre à part entière du comité de pilotage.

Cette convention prendra fin au 31 décembre 2022.

Fait le 7 octobre 2022,

A Mons en Barœul, en 3 exemplaires originaux

**La Ville de Mons en Barœul**

Rudy ELEGEST  
Maire

**L'Agence Régionale de Santé Hauts  
de France**

Sylviane STRYNCKX  
Directrice de la prévention promotion  
de la santé

**Le CAARUD Oxygène**  
Didier DUFOUR  
Président